

Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions

Conception du Système d'Information Intégré du Cadastre Economique Multi-Usages (SI-CAD-ECO)

Réf : **DP/QCBS/MCA-M/LG-09/Compact -PP-16**

Date de publication : **03 Septembre 2021**

Dernier délai de dépôt des propositions : **07 Octobre 2021**

N°	Questions	Réponses
1	Si le contractant se voit attribuer ce scope dans son intégralité, sera-t-il toujours éligible pour participer à la phase de mise en œuvre ?	L'Agence MCA-Morocco n'est pas habilitée à répondre directement à cette question pour la simple raison que le lancement de la prestation relative à la mise en place effective du SI-CAD-ECO interviendrait après la fin du Compact sous l'éventuel pilotage et la responsabilité du Gouvernement. Au cas où le MCA-Morocco devrait en place le SI-CAD-ECO, des dispositions pourraient être prises pour éviter tout avantage compétitif afin de permettre aux candidats potentiels à la soumission d'y participer.
2	Comment la décision sera-t-elle prise pour l'attribution des options 1 et 2 ?	L'attribution du contrat sera faite dans sa globalité, c'est-à-dire le contrat sera attribué pour une période de base et toutes les périodes optionnelles. Néanmoins lors de l'exécution du contrat, l'Agence MCA-Morocco pourrait décider d'activer, à sa seule discrétion, les périodes optionnelles 1 et 2 par ordre(s) de service, successivement adressé(s) au Consultant avant la fin de la période de base et de la période optionnelle 1.
3	La « Maîtrise » et la « compétence » en arabe et en français sont-elles nécessaires ?	La maîtrise de la langue arabe et française à l'écrit et à l'oral n'est pas un critère éliminatoire. Mais vu que la prestation est basée sur une approche participative des différents acteurs qui peuvent ne pas maîtriser le français, la proposition d'un expert d'appui qui maîtrise l'arabe pour l'accompagnement d'un expert qui ne le maîtrise pas, est une option qui sera considérée et discutée lors des négociations avec le Consultant retenu au terme du processus d'évaluation des propositions.
4	Le même contractant peut-il participer en tant que sous-traitant à plus d'un consortium ?	Le terme « Contractant » n'étant pas approprié, la question devrait être : « Une même firme (Consultant) peut-elle participer en tant que sous-traitant à plus d'un Consortium ? Une firme peut participer en tant que sous-traitant à plus d'un consortium. Se référer à la Clause IC-5.7.d de la section I-Instructions aux Consultants de la DP
5	Le même contractant principal peut-il être sous-traitant dans un autre consortium ?	Non.

6	Quelle est la date d'échéance pour soumettre une manifestation d'intérêt ?	Le plus tôt possible pour recevoir toutes les correspondances qui seront diffusées par l'Agence MCA-Morocco pour cet appel d'offres, et au plus tard avant la date et heure limite de dépôt des propositions.
7	La notation des références est basée sur l'expérience du soumissionnaire principal ou du consortium dans son ensemble ?	Bien vouloir vous référer à la Section III/3.7 Tableau de qualifications. Ce tableau traite de comment le Consultant sera évalué s'il soumissionne seul ou en Co-entreprise/Association. Le même tableau précise les exigences à satisfaire par les Sous-traitants (Sous-Consultants).
8	Les soumissionnaires sont-ils tenus de faire correspondre le même niveau d'efforts pour chaque produit livrable selon la demande de proposition.	La Demande de Propositions ne lie pas le niveau d'effort aux livrables. Se référer à la Clause IC-12.4(c) (*) de la section I-Instructions aux Consultants de la DP : qui donne à titre indicatif les efforts selon les périodes (base, option 1, option 2)

(*) Dans la demande de proposition, il est ITB-12.4 (c) au lieu de IC-12.4 (c) : une erreur de saisie.